



## HONORAIRES DE NEGOCIATION

(20% TVA compris)

Immobilier résidentiel et propriétés viticoles : 6 % du prix de la vente

Terrains, locaux commerciaux et industriels, fonds de commerce : 10 % du prix de la vente

Minimum de perception 10 000 €

### **Remise de 15 % sur les mandats exclusifs**

Nous travaillons en réseau avec d'autres agences.

Le montant de l'honoraire d'un mandat délégué est celui du mandat principal.

Tous les prix affichés sont honoraires d'agence inclus

Avis de valeur : 150 € TTC, offert si suivi d'un mandat

